Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VINGTIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIÈRE COMMISSION, 1378e SÉANCE

Vendredi 19 novembre 1965, à 15 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 95 de l'ordre du jour:
Question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement (suite)
Discussion générale (suite) 147

Président: M. Károly CSATORDAY (Hongrie).

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement (suite) [A/5992; A/C.1/L.340 et Add.1 à 3]

DISCUSSION GENERALE (suite)

1. M. CHEVTCHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) pense que l'on reconnaît de façon générale qu'il faut empêcher une nouvelle guerre mondiale, qui serait une guerre nucléaire: les directions principales dans lesquelles doivent être recherchées des mesures concrètes se trouvent déjà indiquées par le libellé des questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission. Les mesures pratiques de nature à réaliser le désarmement général et complet, la non-prolifération, la non-utilisation et la destruction des armes nucléaires sont exposées dans une série de propositions concrètes présentées par les pays socialistes et, en premier lieu, par l'Union soviétique, ainsi que par les pays non alignés. Il est à noter toutefois que, depuis la conclusion à Moscou en 1963 du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, aucun progrès n'a été réalisé. L'une des causes de cette stérilité est la contradiction qui est apparue entre la tâche de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et ses possibilités. Deux grandes puissances, qui sont devenues nucléaires, ne participent pas aux travaux du Comité des dix-huit puissances. La République populaire de Chine, par suite de la position entièrement injustifiée des Etats-Unis, n'est toujours pas à même d'occuper sa place légitime au sein des Nations Unies. Le rôle de l'Organisation est donc compromis par ceux-là mêmes qui se font les champions de la responsabilité des Nations Unies en matière de désarmement.

2. Il est donc tout à fait légitime qu'une proposition tendant à réunir une conférence mondiale du désarmement, avec la participation de tous les Etats, ait été formulée. Cette idée, entièrement appuyée par la délégation ukrainienne, a été exprimée par la seconde Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie au Caire en octobre 1964, et a été appuyée par la Commission du désarmement. A la suite de cela, des pays non alignés ont rédigé à ce sujet un projet de résolution qu'ils ont présenté à la Première Commission (A/C.1/L.340 et Add.1 à 3) et qui a maintenant 42 auteurs.

3. Cependant la position adoptée en la matière par certains pays occidentaux est un motif de préoccupation. C'est ainsi que la délégation des Etats-Unis a prédit qu'une conférence du désarmement demeurerait stérile et estime qu'elle ne ferait que gêner les négociations au sein du Comité des dix-huit puissances. Cette attitude soulève des doutes quant à savoir si les Etats-Unis souhaitent réellement que des progrès s'accomplissent en matière de désarmement. Les Etats-Unis préfèrent des négociations au sein du Comité des dix-huit puissances. Il est toutefois manifeste que l'immense majorité des Etats est mécontente des résultats des travaux de ce comité et qu'elle souhaite réunir une conférence mondiale du désarmement qui offre des possibilités nouvelles et plus larges d'échanges de vues entre tous les pays du monde. En particulier, cette conférence permettrait aux cinq puissances nucléaires de prendre part aux négociations sur le désarmement.

4. Les délégations de certains pays occidentaux, dont celle des Etats-Unis, ont insisté sur les difficultés soulevées par les aspects techniques de la réunion d'une conférence du désarmement. De l'avis de la délégation ukrainienne, l'essentiel consiste à vouloir une telle conférence.

5. La délégation ukrainienne tient à souligner la nécessité de garantir que tous les pays qui souhaitent participer à la conférence en aient la possibilité. Les tentatives faites par plusieurs délégations pour interpréter de façon restrictive l'expression "tous les pays" traduisent le désir de limiter la portée de la conférence. Ainsi, le représentant d'un pays occidental s'est efforcé de formuler des conditions préalables à la participation de la République populaire de Chine. On peut alors se demander si certaines puissances occidentales désirent réellement voir progresser les négociations sur le désarmement. Dans l'affirmative, il convient de se rendre compte que la participation des représentants de tous les pays est la condition la plus importante pour le succès d'une conférence du désarmement.

6. La délégation ukrainienne exprime l'espoir qu'à sa vingtième session l'Assemblée générale adoptera, conformément aux propositions des pays non alignés, une décision qui contribuera à permettre la réunion d'une conférence mondiale du désarmement et la participation des représentants de tous les pays du monde à cette conférence.

7. M. SCHUURMANS (Belgique) dit que son pays n'est pas défavorable en principe à la tenue d'une conférence mondiale du désarmement, ainsi qu'en témoigne son vote sur le projet de résolution présenté à la Commission du désarmement[1/], car il est conscient des avantages qui s'attachent à cette formule, notamment à la possibilité d'associer aux discussions et aux conclusions d'une telle conférence certains pays non membres des Nations Unies mais d'une importance politique incontestable. La délégation belge a donc examiné avec un préjugé favorable le projet de résolution qui traduit les vues des promoteurs de cette idée, mais on doit reconnaître qu'un certain nombre de questions qui viennent naturellement à l'esprit n'ont pas reçu de réponse entièrement satisfaisante. Comment, par exemple, les organisateurs parviendront-ils à assurer une représentation, acceptable pour tous, de la Chine, de l'Allemagne, de la Corée ou du Viet-Nam? Si nul ne conteste le prix qui s'attache à la participation de Pékin, il ne faut pas non plus mettre en doute la nécessité d'une participation de la République fédérale d'Allemagne, dont les savants ont apporté une contribution remarquable à la technique nucléaire; encore faudra-t-il faire en sorte que le principe d'universalité se manifeste non seulement par l'envoi d'invitations mais par la participation effective des nations du monde entier. La délégation belge aurait préféré qu'au lieu de laisser au comité préparatoire le soin de rechercher des solutions à ce problème les grandes lignes du mandat de ce comité lui fussent indiquées par l'Assemblee générale elle-même.

8. Quant aux répercussions que le projet de conférence mondiale du désarmement pourrait avoir sur les travaux du Comité des dix-huit puissances, la Belgique se réjouit que l'Assemblée générale ait recommandé de reprendre aussi rapidement que possible les travaux du Comité, pour arriver notamment à la conclusion rapide d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires: en effet ce comité présente les meilleures garanties de réussite à cet égard, comme aussi, par exemple, pour l'extension aux expériences souterraines du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. La conférence mondiale devrait donc se donner pour tâche de compléter l'action du Comité des dix-huit puissances, dont les progrès mêmes créeront un climat psychologique dont elle ne pourra que profiter. Cette harmonisation nécessaire entre les activités du Comité et celle de la conférence mondiale pourrait se réaliser de manière à la fois simple et pratique: il suffirait de stipuler que le comité préparatoire de la conférence mondiale sera constitué à partir d'un noyau formé des représentants des pays qui siègent actuellement au Comité des dix-huit puissances, en élargissant éventuellement cet organisme pour y associer certains pays dont le concours s'avérerait utile et souhaitable, compte tenu d'une répartition régionale équitable et d'un équilibre idéologique raisonnable.

9. La délégation belge considère qu'il est d'autres problèmes dont il incomberait à la Première Commission et à l'Assemblée générale de fournir des éléments de solution, notamment l'ordre du jour de la conférence, le lieu et la durée de sa session, son financement. Mais ce sont là des aspects plutôt techniques dont la solution pourrait être confiée au comité préparatoire; puisque le projet de résolution entend laisser à ce comité une très grande liberté de mouvement, il y aurait intérêt, lorsque sa tâche sera achevée ou suffisamment avancée, à ce qu'il fasse rapport à l'Assemblée générale lors de sa vingt et unième session. L'Assemblée réexaminerait alors les résultats obtenus et arrêterait les mesures nécessaires en vue de la mise en œuvre définitive du projet de résolution actuellement à l'examen; ce serait là une façon efficace d'établir un lien souhaitable entre la conférence mondiale et l'Organisation qui en est l'inspiratrice.

10. Loin de procéder d'un sentiment de scepticisme, les observations qui précèdent ont surtout pour but de souligner l'intérêt exceptionnel que la Belgique attache au problème du désarmement: pour de petites nations, il s'agit d'une question d'importance vitale au sens premier de ce terme; pour sa part, la délégation belge sera toujours prête à étudier avec la plus grande attention toute mesure susceptible de faire progresser réellement l'humanité dans cette voie, qui est celle de la raison et du salut.

11. M. KLUSAK (Tchécoslovaquie) rappelle que les entretiens qui se sont déroulés à la Commission du désarmement ont montré que la réunion d'une conférence mondiale du désarmement recevait un large appui de la part des Etats Membres des Nations Unies. Ces dernières années, on a beaucoup souligné l'importance du désarmement tant du point de vue politique que du point de vue économique. Dès le début de l'existence des Nations Unies, la solution des questions que soulève le désarmement a fait l'objet d'une attention soutenue au sein de divers organes de l'Organisation. Malheureusement, les résultats des négociations ne répondent pas aux efforts déployés. Maintes fois, la solution de cette question s'est heurtée à la résistance acharnée des milieux occidentaux qui, pour des raisons politiques ou économiques, ont intérêt à poursuivre la course aux armements et qui voient dans la guerre un instrument de politique étrangère. La guerre d'agression au Viet-Nam et les interventions militaires et autres activités du même genre des Etats-Unis dans diverses régions du monde illustrent bien cette affirmation. Les armements continuent d'être considérés comme un important facteur de la vie économique de certains pays occidentaux et les analyses publiées dans la presse des Etats-Unis montrent l'influence qu'a exercée sur l'économie de ce pays l'accélération du réarmement exigée par la guerre au Viet-Nam.

12. Cette attitude constitue l'obstacle majeur auquel se heurte la conclusion d'un accord sur le désarmement. Toutefois, d'autres difficultés existent encore, tels les efforts déployés par les Etats-Unis et ceux qui les appuient afin d'empêcher certains Etats dont ils n'approuvent pas le système politique et économique de participer à la solution des problèmes internationaux importants. Qu'il s'agisse de désarmement général et complet ou de mesures partielles, notamment dans le domaine des armes nucléaires, le désarmement doit être considéré comme une question d'intérêt mondial et c'est pourquoi il est indispensable de résoudre ce problème à l'échelle universelle. La

1/ Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/224.

réunion d'une conférence mondiale permettrait d'assurer la participation de tous les Etats à la solution du problème du désarmement. Il convient de souligner que, lorsque la Commission du désarmement a adopté la résolution appuyant une telle proposition, aucun des Etats Membres n'a voté contre elle. La délégation tchécoslovaque est pleinement favorable à cette proposition; toutefois, elle se rend compte que la réunion d'une conférence mondiale du désarmement ne saurait à elle seule résoudre tous les problèmes qui se posent en la matière. La solution ne dépend pas seulement de la nature de la tribune où les problèmes seront discutés. D'un autre côté, il est incontestable que le succès de la conférence dépendra de la représentation du plus grand nombre possible de pays, surtout des Etats qui occupent une position particulièrement importante du point de vue militaire, c'est-à-dire avant tout, à l'heure actuelle, les Etats qui possèdent des armes nucléaires.

13. Le projet de conférence mondiale devrait avoir l'appui de tous les Etats qui ont véritablement à cœur un accord sur le désarmement général et complet ou sur des mesures partielles qui contribueraient largement à l'amélioration de la situation générale dans le monde.

14. Une conférence mondiale du désarmement ne saurait toutefois mener à bien sa tâche que si les Etats qui ne sont pas représentés aux Nations Unies ou dans leurs organismes y prennent part. Au stade de la préparation, il faudra éviter de poser des conditions préalables qui empêcheraient des Etats de prendre part à cette conférence. Tandis que l'on poursuivra le débat relatif à la réunion d'une telle conférence, de même que dans la phase de sa préparation, il conviendra de tenir compte de la situation réelle au sein des Nations Unies et dans le monde entier. Le fait que l'idée de réunir cette conférence a été émise en dehors des Nations Unies résulte de la situation anormale créée au sein de l'Organisation par la politique discriminatoire des Etats-Unis et des gouvernements qui, sous leur influence, s'opposent au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Pour éviter que des difficultés ne s'élèvent dès la préparation de la conférence, il est indispensable qu'elle ne soit pas placée sous les auspices des Nations Unies, mais qu'elle se déroule en dehors du cadre de l'Organisation. Cela ne signifie toutefois pas que les Nations Unies seront complètement écartées.

15. Certains Etats ont émis la crainte que la réunion d'une conférence sur le désarmement en dehors du cadre des Nations Unies n'ait pour effet d'affaiblir le prestige et l'autorité de cette organisation. Il convient de souligner que cette crainte a surtout été exprimée par les Etats qui continuent de s'opposer à la représentation de la République populaire de Chine. Or, ces Etats ne s'inquiètent nullement des conséquences de leur position quant au prestige et à l'autorité des Nations Unies, ainsi qu'à la possibilité pour cette organisation de résoudre les problèmes internationaux actuels.

16. Pour ce qui est de la préparation de la conférence, il est souhaitable qu'elle soit confiée aux soins d'un comité largement représentatif, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 2 du projet de résolution A/C.1/L.340 et Add.1 à 3. Il est inadmissible qu'on cherche aux Nations Unies à limiter la composition de ce comité préparatoire; la composition et le mandat de ce comité devraient être fixés par voie de consultations avec tous les Etats. Si l'Assemblée générale tentait de préjuger d'une façon quelconque les travaux du comité préparatoire, elle risquerait de gêner les Etats non représentés aux Nations Unies et de les empêcher de participer à la conférence elle-même. D'autre part, si l'on faisait droit à la demande de certaines délégations tendant à ce que la conférence soit placée dans un cadre précis sur la base des précédentes négociations qui ont eu lieu sous les auspices des Nations Unies, il en résulterait que la conférence serait maintenue dans l'ornière des entretiens stériles qui ont eu lieu auparavant. Ce procédé nuirait considérablement à la mission essentielle de la conférence qui consiste à résoudre les problèmes du désarmement sur une base universelle et en tenant compte de la position de tous les Etats participants. Enfin, pour ce qui est de la date de la conférence du désarmement, la délégation tchécoslovaque est convaincue que tout doit être fait pour qu'elle ait lieu dans les plus brefs délais, c'est-à-dire dans le courant de 1966.

17. L'Assemblée générale devrait s'attacher à élaborer des recommandations réalistes et rationnelles en ce qui concerne la réunion et la préparation d'une conférence mondiale du désarmement; de l'avis de la délégation tchécoslovaque, le projet de résolution, qui répond à ce souci, devrait être adopté.

18. M. NJOROGE (Kenya) estime que le problème du désarmement est suffisamment complexe pour qu'on l'attaque de plusieurs côtés; c'est pourquoi les efforts du Comité des dix-huit puissances, de la Première Commission et de la future conférence mondiale du désarmement sont complémentaires et pourraient peut-être être harmonisés pour faciliter la conclusion d'un accord permanent.

19. Quant au projet de résolution, dont le Kenya est l'un des auteurs, le préambule résume les buts et principes suprêmes qui sont à la base de la paix et de la sécurité internationales. Le paragraphe 1 du dispositif, s'il traduit les préoccupations des pays non alignés qui se sont réunis au Caire en 1964, intéresse en fait tous les pays, et c'est pourquoi il est prévu que "tous les pays" seraient invités. A ce propos, M. Njoroge souligne qu'il ne sera pas possible d'obtenir des résultats satisfaisants sans l'appui et la participation des cinq puissances nucléaires; bien plus, il doit exister entre elles un accord unanime. Pour y arriver, il est donc important que l'on comprenne bien le but de la conférence proposée, à savoir d'examiner en toute sincérité la façon de garantir à jamais la sécurité de l'humanité. Le Kenya fait donc appel aux cinq puissances nucléaires pour qu'elles participent aux travaux de cette conférence et qu'elles examinent le problème du désarmement hors du contexte du contentieux politique et idéologique qui divise le monde d'aujourd'hui; pour réussir, les négociations devront s'attacher essentiellement à ce qui constitue un problème de sécurité mondiale.

20. Lorsque la Première Commission ou le comité préparatoire envisagé commencera à étudier la question des participants à la conférence, il ne faudra pas

se prévaloir d'un vote regrettable, à l'Assemblée générale, relatif à la République populaire de Chine pour tenter d'exclure ce pays de la future conférence. Il se peut aussi que d'autres puissances nucléaires dont le programme nucléaire n'est pas achevé déclinent l'invitation, mais le Kenya estime que leur participation est absolument nécessaire, en dépit de leurs programmes. Les auteurs du projet de résolution demandent simplement à l'Assemblée générale d'entériner l'idée de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement; les détails de cette conférence seront mis au point par le comité préparatoire envisagé, et ce qui est important par conséquent, c'est de se prononcer sur le principe d'une telle convocation.

21. Il faut encore mentionner une autre catégorie de pays, situés dans des régions stratégiques, qui pourraient avoir l'ambition de posséder ou de contrôler en propre ou en participation les armes nucléaires amassées dans le cadre d'alliances militaires. Il y a aussi les nations divisées. Leur participation à la conférence pourrait ouvrir la voie à des négociations qui permettraient de régler les problèmes qui découlent de leur statut actuel.

22. Il semblerait que certaines des réserves qui ont été formulées pourraient être dissipées si l'on acceptait de créer le comité préparatoire dont il est question au paragraphe 2 du dispositif. Ces réserves, qui ne sont pas dénuées de tout fondement, portent cependant sur des questions préliminaires ou procédurales et non sur la question de fond; elles pourraient servir de guide au comité préparatoire, auquel il faudra après tout donner un mandat. Sous sa forme actuelle, le projet de résolution tient compte d'opinions divergentes; le comité préparatoire, à caractère largement représentatif, devra communiquer ses rapports et recommandations aux divers gouvernements, pour examen. Il serait erroné de ne voir dans la conférence proposée qu'un instrument de propagande ou de préjuger à ce stade les résultats qu'elle pourra obtenir; le Kenya espère qu'elle renforcera la cause de la paix et qu'elle donnera aux divers pays le temps de réfléchir et de s'organiser. Le projet de résolution peut aider à cristalliser les idées et les plans. Pour sa part, le Kenya appuie le projet de résolution et ses amendements (A/C.1/L.344) et ne s'opposera pas à de nouveaux amendements susceptibles d'en améliorer le texte.

23. M. FUENTEALBA (Chili) dit que son gouvernement est fermement partisan d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle seraient invités tous les pays et que sa délégation s'est exprimée à ce sujet lors de la dernière session de la Commission du désarmement. Il rappelle ensuite les efforts entrepris au sein des Nations Unies, depuis la création de l'Organisation, pour parvenir au désarmement; il rend hommage au Comité des dix-huit puissances pour les précisions qu'il a apportées aux questions relatives au désarmement général et complet et pour sa recherche de mesures connexes propres à faciliter un accord sur le problème de fond et à réduire la tension internationale. Mais les progrès accomplis se sont ralentis depuis 1963 et rien de nouveau n'a permis de concilier les propositions des Etats-Unis et de l'Union soviétique touchant le désarmement général et complet. Les mesures connexes sur lesquelles un accord a été obtenu n'ont pas été suivies d'un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires ou sur la destruction de certaines armes, ni d'autres mesures dont l'adoption aurait marqué un progrès réel. Néanmoins, le Comité des dix-huit puissances demeure un intrument extrêmement précieux où les superpuissances peuvent poursuivre leur dialogue, avec la collaboration impartiale des huit pays non alignés dont les efforts de conciliation méritent le plus sincère hommage; c'est peut-être aussi dans le cadre de ce comité qu'on peut le mieux étudier les détails des questions techniques qui sont souvent l'aspect le plus difficile de nombreuses mesures de désarmement.

24. C'est pour cette raison que le Chili n'a jamais considéré qu'une conférence mondiale du désarmement viserait à paralyser ou à réduire l'importance du Comité des dix-huit puissances; elle devra au contraire symboliser le désir universel de désarmement sans empêcher la poursuite des travaux à Genève. Il sera possible, dans une conférence mondiale, de s'assurer la participation d'une grande puissance nucléaire qui constitue un facteur déterminant de la paix mondiale aussi bien que de la paix et de la sécurité en Asie. Il y a d'autres pays encore qui, du point de vue militaire, sont très importants bien que n'étant pas membres des Nations Unies et qui devraient participer à cette conférence; c'est là un point qu'il ne faut pas sous-estimer. Le Chili est convaincu que la présence de tous les pays à une telle conférence ne saurait constituer un motif d'inquiétude pour quiconque et ne devrait pas être interprétée comme un élément modifiant la situation actuelle quant au statut juridique ou diplomatique de certains Etats ou gouvernements par rapport à d'autres.

25. Enfin, tout en favorisant la convocation d'une conférence, le Chili ne se laisse pas entraîner à un optimisme exagéré, conscient qu'il est des obstacles considérables qu'il faudra surmonter pour assurer une préparation satisfaisante d'une telle conférence et la participation de tous les Etats; si une conférence internationale ne saurait constituer une panacée, son approbation par les Nations Unies sera sage et constructive, car il s'agit d'une étape vers un désarmement véritablement général. La délégation chilienne votera donc pour la convocation d'une conférence mondiale du désarmement; le projet de résolution a pu soulever certaines inquiétudes, mais son imprécision paraît due au souci de ne pas créer au départ des obstacles qui rendraient plus difficile la participation d'Etats non membres des Nations Unies. C'est pour cette raison que la délégation chilienne n'appuiera toute proposition d'amendement que dans la mesure où elle ne sera pas contraire au but du projet lui-même.

26. M. TARABANOV (Bulgarie) rappelle que le problème du désarmement occupe les esprits depuis un certain temps. Les efforts des pays non alignés pour faire progresser le désarmement ont abouti à l'adoption, par la seconde Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire en 1964, d'une proposition de convoquer une conférence mondiale du désarmement. Des efforts sincères

ont été déployés dans le passé, aux Nations Unies elles-mêmes, tant à l'Assemblée générale qu'à la Commission du désarmement, au Comité des dix-huit puissances et autrefois dans différents autres comités; néanmoins, les résultats restent décevants. On est tout juste parvenu à créer parfois une atmosphère favorable à des pourparlers, à conclure le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, ou à amener les grandes puissances à adopter une déclaration par laquelle elles s'engageaient à ne pas mettre sur orbite des armes nucléaires, déclaration qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1884 (XVIII).

27. Néanmoins, le problème du désarmement général et complet reste entier. Ce triste bilan a incité certains à rechercher des voies nouvelles et à mobiliser les bonnes volontés de tous les pays, qu'ils soient ou non membres des Nations Unies, puisque aussi bien le désarmement ne saurait être général et complet sans la participation de tous. Une telle initiative était nécessaire, étant donné que la République populaire de Chine vient, une fois de plus, de se voir refuser par l'Assemblée générale son siège légitime à l'Organisation des Nations Unies, ce qui rend plus importante encore la question relative à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement avec la participation de la République populaire de Chine et d'autres Etats non membres des Nations Unies. La décision de l'Assemblée confirme la délégation bulgare dans son opinion que les Etats-Unis poursuivent leur politique de discrimination à l'égard de l'une des cinq grandes puissances qui possèdent l'arme nucléaire. Nul ne contestera toutefois que, tant que la République populaire de Chine n'aura pas sa place aux Nations Unies ou que la France ne prendra pas part aux pourparlers sur le désarmement à Genève, toute décision relative au désarmement général et complet, aussi utile soit-elle, n'aura aucune force obligatoire pour ces pays.

28. Il est grand temps que les hommes politiques de certains pays voient le monde tel qu'il est et non pas tel qu'ils voudraient qu'il soit. Ce serait faire preuve d'un manque total de réalisme que d'écarter des discussions sur le désarmement général et complet des pays dont le rôle dans les relations internationales et pour le maintien de la paix est d'une importance indéniable. Certes, aucune délégation ne s'est encore opposée directement à la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement mais certains pays ont formulé des réserves et posé des conditions, sans doute pour éviter d'avoir à siéger avec des pays qui ne font pas partie de l'Organisation. On a demandé, par exemple, si cette conférence était nécessaire, si elle ne serait pas un obstacle aux pourparlers de Genève, si elle ne risquait pas de détériorer l'atmosphère politique, qui allait l'organiser et la financer, quels seraient les pays invités, quel serait son ordre du jour, et bien d'autres précisions. M. Tarabanov ne veut pas aller jusqu'à croire que ces questions servent de biais à ceux qui ne sont pas en faveur de la conférence. La délégation bulgare, pour sa part, estime qu'une conférence mondiale sur le désarmement est non seulement utile mais indispensable. Les Nations Unies n'auraient rien à y perdre et l'humanité tout à y gagner. Il n'y a pas de raison pour que la préparation d'une telle conférence retarde ou entrave les pourparlers sur le désarmement qui ont lieu par ailleurs; bien au contraire, elle pourrait leur apporter un souffle nouveau.

29. La Première Commission n'a pas à se demander au stade actuel des choses quels seront l'ordre du jour de la conférence et son règlement intérieur. Ce sont en général les participants eux-mêmes qui en décident. En réglant d'avance ces questions, on placerait devant le fait accompli les pays non membres des Nations Unies qui participeront à la conférence. Il suffit donc que les Etats Membres de l'ONU appuient l'idée d'une conférence mondiale et déclarent qu'ils sont prêts à y participer et à apporter toute leur expérience dans la discussion des questions sur le désarmement. Il semble qu'un comité préparatoire serait l'instance la plus appropriée pour organiser cette conférence.

30. Pour dissiper les craintes qu'éprouvent certains de voir la conférence se réunir hors du cadre des Nations Unies, M. Tarabanov souligne que le plus important n'est pas la question du prestige de l'Organisation des Nations Unies mais le fait que cette conférence contribuera à la solution du problème du désarmement, à l'arrêt de la course aux armements et à la détente internationale.

31. La délégation bulgare appuie donc l'idée de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et fera tout ce qui est en son pouvoir pour réaliser une œuvre qui sera utile à la fois aux Nations Unies et à l'humanité.

32. M. IDZUMBUIR (République démocratique du Congo) dit que sa délégation a toujours pensé que certaines puissances ont une responsabilité particulière dans la recherche de la paix et que, dans la mesure où le désarmement est un objectif consolidant la paix, il y a des puissances auxquelles les moyens de destruction qu'elles ont accumulés confèrent une responsabilité spéciale. La République démocratique du Congo a déjà indiqué ses observations et ses réserves au sujet d'une conférence mondiale du désarmement; elle tient à répéter qu'une telle conférence devra être préparée d'une façon qui en garantisse le succès, et telle est sans doute la tâche du comité préparatoire envisagé.

33. Sa délégation a suivi avec intérêt au commencement de la discussion (1374ème séance) l'exposé du représentant de la Nigéria, l'analyse de certains préalables faite par le représentant des Pays-Bas et les suggestions faites par le représentant de l'Arabie Saoudite; elle estime, comme la Nigéria, que l'obstacle primordial au progrès dans le désarmement réside dans l'absence d'une volonté politique de la part des principales puissances intéressées. Le comité préparatoire devra donc s'efforcer par tous les moyens de susciter une telle volonté et il devra faire rapport dans un délai déterminé à toutes les puissances intéressées. La République démocratique du Congo se réjouit qu'un amendement formel ait été déposé (A/C.1/L.344) pour tenir compte, sur le plan de l'action, de l'équilibre à maintenir entre l'intérêt de tous les Etats au désarmement et la responsabilité particulière de certains Etats. La première suggestion tendant à inviter les grandes puissances nucléaires à se réunir dans les neuf mois peut être considérée

comme un test de leur volonté politique de progresser dans la voie du désarmement, condition essentielle au succès d'une conférence mondiale.

34. La République démocratique du Congo ne voudrait cependant pas que les efforts des puissances nucléaires ne portent que sur un désarmement nucléaire, à l'exclusion d'une réduction d'armes offensives du type classique. Elle partage entièrement à ce sujet l'idée avancée par la délégation somalienne. Si l'arme nucléaire constitue aujourd'hui une menace grave pour la sécurité internationale, sa capacité de destruction représente en elle-même un frein à son utilisation; en revanche, l'arme offensive de type classique continue de semer la destruction et est devenue l'instrument adéquat de la politique d'impérialisme idéologique ou politique par laquelle certains Etats soutiennent des rébellions armées contre les pouvoirs légitimement établis dans certains pays.

35. La délégation de la République démocratique du Congo espère que cet aspect de la question recevra toute l'attention qu'il mérite et elle se contente, pour l'instant, de répéter à nouveau qu'une conférence mondiale du désarmement doit être soigneusement préparée et n'être convoquée que si toutes les conditions sont remplies pour en assurer le plein succès.

36. M. AL-RASHID (Koweït) dit que, bien que sa délégation n'ait pas participé précédemment aux débats, le Koweït, comme tous les pays épris de paix, est sincèrement désireux de contribuer au désarmement et de sauver par là l'humanité du désastre d'une guerre qui soit ou non nucléaire. Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'il ne saurait y avoir de désarmement possible tant que la justice ne régnera pas partout dans le monde, car il est peu probable que les peuples opprimés fassent passer le désarmement au premier rang de leurs préoccupations. Il faut donc chercher à éliminer les causes des tensions internationales avec autant d'acharnement que l'on met à rechercher un accord sur le désarmement. La stabilité du monde et, partant, sa volonté de désarmement dépendent également de l'équilibre économique et de la suppression de la misère et de la pauvreté. L'adoption, par la Première Commission, à sa 1373ème séance d'un projet de résolution sur la non-prolifération des armes nucléaires est certes digne d'éloges mais ce n'est qu'un premier pas dans la voie de l'élimination de toutes les matières fissiles utilisées à des fins militaires. En outre, il faut aussi chercher à endiguer la prolifération des armes de type classique. Le but final est le désarmement complet tant en ce qui concerne les armes de type classique que les armes nucléaires.

37. La Commission du désarmement a adopté, le 11 juin 1965, une résolution approuvant l'idée proposée par les pays non alignés, en octobre 1964, de réunir une conférence mondiale du désarmement à laquelle tous les pays seraient invités. M. Al-Rashid rappelle que, dès 1955, les pays non alignés, réunis à Bandoung, à la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, avaient lancé un appel en faveur du désarmement. Il est regrettable de constater que les efforts entrepris par les hommes pour aboutir au désarmement universel, dont il a été question pour la première fois à la Conférence de La Haye de 1899, n'ont jamais été véritablement couronnés de succès. Au contraire, deux guerres mondiales ont eu lieu depuis lors, sans compter de nombreux autres conflits armés.

38. Les Nations Unies essaient, par le truchement de ses divers organismes, de résoudre le problème du désarmement depuis 1946. Il est déplorable que les grandes puissances, tout en reconnaissant que le désarmement est une question vitale pour les nations du monde, utilisent les négociations sur le désarmement à des fins de propagande au lieu de faire des propositions constructives. La délégation du Koweït est convaincue que le désarmement universel est nécessaire et estime donc qu'il faut réunir une conférence mondiale du désarmement. Elle pense en outre qu'aucune puissance nucléaire ne devrait être tenue à l'écart d'une telle conférence, dont la participation ne devrait pas être limitée aux Membres de l'Organisation.

39. Le rapport direct entre l'objectif universel du désarmement et l'intérêt que les Nations Unies portent à la question est d'ailleurs suffisamment souligné dans le préambule du projet de résolution (A/C.1/L.340 et Add.1 à 3), dont le Koweït est l'un des auteurs. Une conférence de cette nature fournirait une méthode d'aborder le problème qui s'ajouterait aux efforts considérables que font les Nations Unies au lieu de les contrarier, comme le craignent certains. En demandant au paragraphe 2 du dispositif que le soin d'organiser la conférence soit laissé à un comité préparatoire largement représentatif, les auteurs du projet ont voulu laisser à ce comité toute latitude afin de mener les négociations laborieuses qui seront nécessaires pour régler les nombreux problèmes que soulève la convocation de cette conférence. Ils ont toutefois estimé que l'enjeu en valait la peine et qu'aucune difficulté politique ou de procédure ne devait faire obstacle aux efforts pour affermir la paix et la sécurité universelles. Il ne faut pas se laisser décourager par la longue liste d'échecs auxquels ont abouti les précédentes tentatives de désarmement, car c'est l'avenir de l'humanité qui est en jeu.

40. M. CHIMIDDORJ (Mongolie) estime que le désarmement général et complet peut seul préserver les générations futures du fléau de la guerre. La délégation mongole se félicite de l'initiative prise par les pays non alignés et attache la plus grande importance à la réunion d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle participeraient tous les Etats du monde. La nécessité de réunir une telle conférence est dictée par le fait que les négociations sur le désarmement n'ont jusqu'à présent pas donné les résultats souhaités. Rien ne permet en outre d'espérer que le Comité des dix-huit puissances parviendra à résoudre rapidement la question du désarmement général et complet si les puissances occidentales y maintiennent leur position actuelle. Il est manifeste qu'un progrès dans ce domaine nécessite la participation active et directe de tous les Etats. Une conférence mondiale du désarmement permettrait de rapprocher les points de vue et favoriserait les négociations ultérieures.

41. La délégation mongole estime que la conférence du désarmement ne doit pas se réunir sous les auspices des Nations Unies et que tous les pays, Membres des Nations Unies ou non, doivent y être invités. Il est nécessaire d'assurer la participation

des cinq grandes puissances — y compris la République populaire de Chine — qui sont membres permanents du Conseil de sécurité et possesseurs de l'arme nucléaire. D'un autre côté, la conférence devrait se réunir dans les plus brefs délais et la délégation mongole appuie à cet égard la proposition faite par l'Union soviétique et par un certain nombre d'autres pays.

42. La tendance qu'ont eue certains orateurs à accueillir dès à présent avec pessimisme l'idée d'une conférence mondiale du désarmement, ainsi qu'à avancer des conditions préalables quant à la participation à cette conférence, ne représente que la manifestation d'une politique visant à dresser des obstacles à la prompte réalisation du désarmement général et complet.

43. La République mongole est prête à coopérer avec tous les pays pour assurer la préparation et le déroulement de la conférence mondiale du désarmement.

44. M. SOSA RODRIGUEZ (Venezuela) rappelle que le Venezuela a toujours appuyé chaleureusement l'idée du désarmement général et complet sous contrôle international efficace, car c'est la seule voie vraiment sûre pour assurer la paix dans le monde. Le désarmement général et complet non seulement délivrera le monde de l'affreuse menace d'une guerre nucléaire mais libérera en outre d'énormes ressources qui pourront être utilisées pour améliorer les conditions économiques et sociales des pays sous-développés, afin de combler le fossé qui les sépare des pays industrialisés. C'est pourquoi le Venezuela a tout de suite accueilli favorablement l'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement. Le Venezuela a participé en qualité d'observateur à la seconde Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire en 1964; et, à la Commission du désarmement en juin 1965, il a voté avec enthousiasme en faveur de la proposition relative à la conférence mondiale.

45. Il ne fait aucun doute que l'on a fait des efforts très louables pour parvenir au désarmement général et complet mais, en dehors de la conclusion en 1963 du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et de la résolution 1884 (XVIII) de l'Assemblée générale, engageant tous les Etats à s'abstenir de mettre sur orbite des armes de destruction massive, les résultats restent décevants. C'est donc une heureuse initiative que d'essayer de rompre avec la routine et de lancer le problème du désarmement dans l'arène politique en convoquant une conférence mondiale à laquelle seraient invités plusieurs Etats qui, pour diverses raisons, ne participent pas aux délibérations des Nations Unies.

46. La délégation vénézuélienne appuie donc l'idée de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, mais elle doit toutefois formuler certaines réserves au sujet du texte du projet de résolution dont la Commission est saisie (A/C.1/L.340 et Add.1 à 3). Le paragraphe 2 du dispositif est trop vague, car il ne précise pas comment sera constitué le comité préparatoire dont la création est envisagée, ni à quel moment la phase de préparation sera terminée et fera place à la phase d'organisation proprement dite, ni quelle autorité décidera quand le comité sera définitivement constitué. La délégation vénézuélienne se propose de présenter quelques modifications propres à améliorer le texte; toutefois, même si elles n'étaient pas acceptées pour des raisons d'ordre technique ou politique, elle appuiera le projet de résolution. Elle tient en outre à souligner que tous les Etats, quelles que soient leurs idéologies politiques ou les circonstances spéciales dans lesquelles ils se trouvent, devront être invités à la conférence. Par ailleurs, les travaux de la conférence mondiale ne devront en aucune manière entraver ou paralyser ceux du Comité des dix-huit puissances ou de la Commission du désarmement. La délégation vénézuélienne estime au contraire que, loin de se contrarier, ces efforts devraient se compléter.

47. La délégation vénézuélienne appuie pleinement le projet de résolution, avec les légères réserves formulées. Elle se réserve de revenir ultérieurement sur les amendements contenus dans le document A/C.1/L.344.

48. M. MATSUI (Japon) rappelle que la position de la délégation japonaise sur la question de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement a déjà été clairement exposée. M. Shiina, ministre des affaires étrangères du Japon, a déclaré notamment à l'Assemblée générale, le 28 septembre (1339ème séance plénière), que le Japon appuyait en principe la réunion d'une telle conférence, qu'il importait d'organiser avec le plus grand soin les travaux préparatoires et que l'Assemblée devrait à la présente session étudier de près certains points tels que les catégories de pays à inviter, la date de convocation et les questions qui devraient bénéficier d'une priorité spéciale.

49. En ce qui concerne le projet de résolution, la délégation japonaise estime qu'il y a lieu d'organiser la conférence de façon que tous les pays du monde puissent y participer. L'expression "tous les pays" comprend toutes les puissances nucléaires, tous les pays qui peuvent devenir des puissances nucléaires et tous les pays, petits ou grands, qui possèdent des armements de type classique. En ce qui concerne le paragraphe 2, la délégation japonaise tient à demander aux auteurs qui ou quel organe sera chargé de procéder aux consultations nécessaires avec tous les pays afin de constituer un comité préparatoire largement représentatif.

50. La délégation japonaise tient à souligner que la préparation et la réunion d'une conférence mondiale du désarmement ne doivent en rien ralentir les efforts déployés en matière de désarmement au sein de l'Organisation des Nations Unies et du Comité des dix-huit puissances.

51. Au cours des consultations relatives à la réunion d'une conférence du désarmement, auxquelles le Japon s'intéresse vivement, il serait disposé, entre autres, à exprimer son point de vue sur les rapports entre la conférence envisagée et les Nations Unies, les catégories de pays à inviter et les points de l'ordre du jour qui devraient bénéficier d'une priorité spéciale.

La séance est levée à 18 heures.

Litho in U.N. 77102—June 1966—875